

Mairie de Montfort-le-Gesnois

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (*dernier rdv*)
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)
Mercredi : 9h-11h30 (*dernier rdv*)
Jeudi : 14h45-17h15 (*dernier rdv*)
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (*dernier rdv*)

Bibliothèque

Place de l'Église Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi : 16h30-18h
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h
Samedi : 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

Du mardi au samedi: 9h-12h

École maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

École élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

École Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Madame Nadine MERCENT

Tél. : 06.11.82.20.07

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

02.43.89.00.43 / bailly-f@wanadoo.fr

Messe à la résidence Amicie (17h)

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - www.smirgeomes.fr

Horaires d'hiver à compter du 30 septembre 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30

Mardi : 9h-12h

Jeudi : Fermé

Vendredi : 9h-12h/14h-17h30

Samedi : 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères
et des sacs jaunes : 22 nov. et 6 déc. 2019**

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



**BULLETIN
D'INFORMATION**

N°42 du 8 novembre 2019

La mairie sera fermée le **samedi 16 novembre**

Vols

Attention : il y a actuellement une recrudescence de vols par ruse au préjudice des personnes vulnérables.

Ne laissez aucun individu rentrer chez vous sans vérifier son identité.

En cas de doute, faites le 17.

Cérémonie commémorative du 11 novembre

09h55 : Rassemblement au monument aux morts de la place de la Libération
Accueil du drapeau des sapeurs-pompiers

10h00 : Dépôt de gerbe du conseil municipal au monument aux morts de la place de la Libération

10h10 : Défilé

10h30 : Messe du souvenir à l'église Notre-Dame, animée par la batterie-fanfare des sapeurs-pompiers

11h15 : Cérémonie commémorative du 11 novembre au monument aux morts de la place Notre-Dame

Dépôt de gerbes

Appel des Morts et minute de silence

12h00 : Vin d'honneur à la salle Saint-Jean

Paroisse de Montfort

La paroisse recherche des bénévoles pour la fabrication d'objets divers pour son marché de Noël afin de venir en aide au Père JEANNOT de Madagascar; venu passer 15 jours à la paroisse de Montfort en juin 2018.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le 06.83.89.60.89 ou le 06.79.58.80.00.

Vaccination

Les vaccins anti-grippe sont distribués à partir du 15 octobre dans les pharmacies. Commencez à vous vacciner fin octobre et en novembre.

Consultations exceptionnelles de vos infirmiers selon le planning ci-après :

⇒ 12 novembre de 9h à 10h (Margot MONTAROU)

⇒ 13 novembre de 9h à 10h (Joao FERREIRA)

⇒ 15 novembre de 18h à 19h (Nadine MERCENT)

⇒ 18 novembre de 9h à 10h (Joao FERREIRA)

⇒ 20 novembre de 13h30 à 14h30 (Nadine MERCENT)

⇒ 23 novembre de 9h à 10h (Joao FERREIRA)

⇒ 28 novembre de 9h à 10h (Nadine MERCENT)

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 11 au vendredi 15 novembre 2019

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	Velouté tomates vermicelle	Salade de crudités	<u>Rillettes</u> Mousse de foie	<u>Céleri rémoulade</u> Salade d'endives aux noix
	Emincé de porc rôti et son jus d'herbes	Quiche au fromage	Sauté de dinde colombo	Poisson du marché
Férié	Brocolis Purée de pommes de terre	Salade verte	Navets Coquillettes	Purée de légumes
	Fromage	Fromage	Fromage	Fromage
	<u>Flan pâtissier</u> Flan au chocolat	Compote de fruits	Pomme	Crème dessert à la vanille <u>Crème dessert au chocolat</u>

Arrêté du Maire

Règlementation des matchs et entraînements en raison des intempéries - Stade municipal de Montfort-le-Gesnois

Le Maire de Montfort-le-Gesnois

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2213-1 et suivants ;
- Vu l'avis de l'adjoint délégué de la Vie associative et sportive,
- Considérant que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des entraînements et des matchs, en raison des conditions climatiques sur les terrains du stade de Montfort-le-Gesnois;
- Dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique,

Arrête

Article 1 : En raison des intempéries, les entraînements et les matchs sont interdits sur les terrains A,B et C du stade municipal de Montfort-le-Gesnois à **compter de ce jour samedi 02 novembre 2019 et jusqu'à nouvel arrêté** autorisant la pratique des entraînements et des compétitions.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera remise à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Président du Club de football,
- Monsieur le Président du District de la Sarthe de football chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté du Maire

Cérémonie du 11 novembre

Le Maire de Montfort-le-Gesnois

- Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- En raison de la Cérémonie du 11 novembre 2019 qui se déroulera Place de la Libération puis Place Notre Dame ;
- Il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pour assurer la sécurité des usagers ;

Arrête

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit Place Notre Dame, du **dimanche 10 novembre 2019 à 18h00 jusqu'au dimanche 11 novembre 2019 à 12h00**.

Article 2 : Le défilé se fera dans le sens Place de la Libération vers la Place Notre Dame, et empruntera la rue de la Ferté, la rue Honoré-Broutelle, la Grande Rue et Place Notre Dame. La circulation des véhicules roulant dans le sens du défilé sera ralentie et leur vitesse sera réduite à celle de l'avancement du défilé.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par le service technique de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière.

Arrêté du Maire : Stationnement interdit rue des Dames

Le Maire de Montfort-le-Gesnois

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants;
- Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrête interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu les travaux de réhabilitation de la Mairie, il est nécessaire de réglementer le stationnement dans la rue des Dames ;

Arrête

Article 1 : Le stationnement sera réservé aux véhicules de chantier intervenant sur la Mairie, du n°8 au n°16 rue des Dames, **du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} mars 2020**. Le stationnement des autres véhicules sera interdit.

Article 2 : Des panneaux de signalisations seront posés au lieu nécessaire par le service technique de la Commune.

Article 3 : Le stationnement des autres véhicules sera interdit et toute infraction constatée sera poursuivie.

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière,

Ablette Montgesnoise

SUPER LOTO

Montfort-Le-Gesnois

Salle Polyvalente, Association de Pêche
Animation Albert

**Dimanche
10
Novembre
14H**

1 Bon Achat	1000 €
2 Bons Achat	500 €
1 Bon Achat	300 €
5 Bons Achats	200 €
6 Bons Achats	150 €
5 Bons Achats	100 €

**6 360 € en
Bons A.
« Carrefour &
C.Market »**

CASCADE

Bon A 50 € - Bon A 60 € - Bon A 80 €
Bon A 100 € - Bon A 120 € - Bon A 150 €

LOTO PLUS

Bon A 200 € - Bon A 200 € - Bon A 300 € -
Bon A 400 €

**30
tirages**

OUVERTURE 11H00 - Buvette - sandwiches - gâteaux
Pas de réservations

3 € le carton - 20 € les 12
Planche de 6 : 12€ - Planche de 12 : 20€
Cascade / Loto + : 2 € le bulletin - 5 € les 3

Jeu Ma Muse

La ludothèque de Montfort-le-Gesnois

Venez découvrir tous nos jeux de sociétés et nos grands jeux en bois pour animer vos fêtes lors de notre prochaine permanence du **samedi 9 novembre 2019 de 10h à 12h** derrière l'Annexe

<https://jeumamuse.fr>

Montfort Le Gesnois don du sang

En donnant votre sang, vous avez le pouvoir de sauver des vies. Nous vous remercions de votre engagement lors de notre prochaine collecte.

L'association Montfort le Gesnois Don du sang vous donne rendez-vous le **mercredi 13 novembre 2019** de 15h à 19h à la salle polyvalente de Montfort-le-Gesnois.

Contact : 06.72.52.11.69 mlgds72@gmail.com

Générations Mouvement

Générations Mouvement organise une randonnée pédestre le **vendredi 15 novembre**. Départ à 9h15 au Champ de Foire. Repas du midi ouvert à tous les adhérents. Inscriptions auprès de M. Jean SALÉ 02.43.76.65.27